



Château de
LA ROCHE-GUYON

E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2018 – 04 du 12 avril 2018

Objet : Approbation du Compte Financier et du Compte Administratif du Budget Annexe de l'exercice 2017

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 6 avril 2018.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public,
Jean-Pierre Muller

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert, Frédéric Frank

Représentants du personnel : Olivier Lopes, titulaire
Charlène Deveaux, suppléante

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Agnès Rafaitin, Alexandre Pueyo, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Alain Schmit

Représentants de l'Etat : DRAC : Nicole Da Costa

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Absents excusés :

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental : Bernard Toublanc

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 19

Etaient également présentes :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

- la reprise du déficit antérieur de 11.968,80€
- les recettes de séminaires et locations d'espaces (compte 706)
- les recettes de la boutique (compte 707)
- l'augmentation de la valeur du stock entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 de 7.117,11€
- le résultat excédentaire de l'exercice de 12.764,61€,
- le résultat cumulé excédentaire de 795,81€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le compte administratif et le compte financier du budget annexe de l'exercice 2017.

Il décide d'affecter le résultat cumulé à la section d'exploitation du budget annexe de l'exercice 2017.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 19



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte